

## Séance budgétaire du 5 mars 1979

Le cinq mars mil neuf cent soixante dix neuf à onze heures trente, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary, Maire.

Présents : M<sup>rs</sup> Allary, Furet, Bordenon, Guédo, Faure, Joseph, Magière, Villet, Durucie.

Absents : M<sup>re</sup> Tholippeau, Chiraud.

Secrétaire de séance : M<sup>r</sup> Bordenon, Date de convocation : 1<sup>er</sup> mars.

### Budget primitif 1979

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif équilibré à : 108 147 59 francs. Il est alloué 1500 francs de plus au Comité des Fêtes, lequel se charge de l'organisation du repas des personnes âgées.

Loyer du presbytère  
D'un accord avec M<sup>r</sup> Guédo locataire, le loyer du presbytère est porté de 150 à 300 francs mensuels.

Le locataire demande s'il est possible de faire installer des W.C. intérieurs à l'unanimité, le Conseil accepte.

### Prélèvement sur les fonds libres

Le Maire expose au Conseil que il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires afin de régulariser les paiements de l'exercice 1978.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'ouverture de crédits supplémentaires aux Chapitres suivants par prélèvement sur les fonds libres :

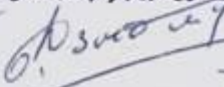
Chapitre 2534 = 171,20

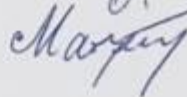
65 = 1278,65

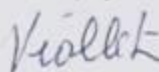
828 = 856,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.



Furet 

Magière 

Villet 

Durucie 